

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 10 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Pesson et Mmes Kahane, Klisz

Excusés : Mr Pernet et Mmes Chiron, Puravet

Absent : Mr Desfarges

Pouvoir : Mme Chiron à Mr Deschamps et Mme Puravet à Mme Klisz

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Date de convocation : 03/06/2022

Date d'affichage : 03/06/2022

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

- Mise à disposition de terrain pour un projet d'animations

Mme Kahane explique avoir été contactée par les personnes voulant mener à bien ce projet mais que celles-ci préfèrent finalement renoncer.

- Décisions modificatives

> *budget commune*

M. Deschamps explique que la somme prévue en dépenses imprévues ne doit pas dépasser 7,5 % des dépenses prévisionnelles de la section concernée. Or, les 30 000 € affectés à cette ligne lors du vote du budget dépassent ce seuil et la Comptable Publique souhaite que cette règle soit respectée.

De plus, M. Deschamps indique avoir omis de budgéter les travaux de voirie nécessaires à la suppression des fréquentes inondations que connaît le Chemin des Planches. Le devis de l'entreprise présente une offre à 6 000 € : il propose alors de prendre cette somme aux dépenses imprévues et de les affecter à l'article 615231 « voiries », rectifiant ainsi les deux anomalies.

Par ailleurs, et toujours à la demande de la Comptable Publique, un souci de paramétrage des frais d'étude de l'architecte de l'église doit également être corrigé : ceux-ci doivent en effet apparaître au chapitre 041 (intérieur d'une même section) et non au 040 (de section à section).

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

> *budget commerces*

Face à une incohérence entre le budget et les comptes de gestion/administratif, la Comptable a demandé les modifications suivantes :

- suppression de l'excédent de fonctionnement du CCAS de 90,68 €, reporté d'année en année et finalement inscrit en 2022 au budget commerces, et réajustement du virement d'une section à l'autre en

conséquence

- affectation de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 et non au 002

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

M. Deschamps en profite pour démontrer que ces requêtes sont très représentatives des difficultés rencontrées fréquemment par les mairies avec la Trésorerie. L'Association des Maires de l'Allier, certainement alertée par plusieurs d'entre elles, a justement tenté de comprendre la situation en faisant passer un questionnaire aux communes du Département ; peut-être le début d'une réflexion sur l'organisation actuelle...

- Créances éteintes

M. Deschamps rappelle que les créances éteintes, contrairement aux non-valeurs, sont incontestables. La Trésorerie demande toutefois une constatation de l'irrecouvrabilité de la dette au Conseil Municipal pour pouvoir notamment réaliser les opérations comptables correspondantes.

Il fait part ainsi de deux créances de l'EURL La Goëlet' :

- 779,40 € sur le budget commerces
- 221,89 € sur le budget commune

Mme Kahane demande confirmation que ce tiers ne paiera jamais ces créances. M. Deschamps indique que cet état a fait l'objet d'un traitement par la Commission de Surendettement et que, par conséquent, la commune ne percevra jamais ces sommes.

Vote : le Conseil Municipal constate à l'unanimité les créances de l'EURL La Goëlet'

M. Deschamps rappelle toutefois avoir fait part de son refus de prendre en charge les dettes laissées par la SAS Roumeau. Il lui semblait en effet indispensable d'avancer à la Comptable Publique un certain nombre d'arguments, notamment sur le travail du Trésorier de l'époque. Celle-ci a donc fait savoir qu'elle avait transmis sa requête à la Direction Générale des Finances Publiques. Le dossier reste, pour l'instant, en contentieux.

- Passage anticipé à la nomenclature M57

M. Deschamps explique, qu'actuellement, la nomenclature comptable utilisée par les Communes est la M14 et qu'elle est différente de celles utilisées par les Départements, les Régions,...

Il est cependant envisagé d'harmoniser l'ensemble de ces nomenclatures à compter du 1^{er} janvier 2024 afin que toutes les collectivités utilisent la même mais il est proposé, à celles qui le souhaitent, d'anticiper ce changement au 1^{er} janvier 2023 en candidatant auprès de leur Trésorerie.

M. Deschamps indique qu'une des principales difficultés de ce changement sera de comparer le dernier budget en M14 avec le premier en M57 mais que ce changement sera, de toute façon, incontournable.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité de changer de nomenclature au 1^{er} janvier 2023

- Vente d'herbe sur pied

M. Deschamps rappelle que le Conseil Municipal avait décidé en 2021, compte-tenu de l'inactivité du club, de ne plus tondre le terrain de foot.

Cette situation se poursuit en 2022 et il informe que M. Denis Chanat serait intéressé pour y faire les foins.

Vote : le Conseil Municipal décide de vendre l'herbe dans les mêmes conditions que l'an passé (50 €) et accepte de la vendre à M. Chanat.

- Compétence « assainissement collectif »

Comme évoqué lors de la séance du 15 avril, M. Deschamps annonce avoir entamé les démarches de transfert de compétences « assainissement collectif » en adressant un courrier au SIVOM pour montrer l'intérêt de la commune. Il explique que la municipalité a déjà transféré la compétence « assainissement non collectif » en 2005 et que l'assainissement collectif deviendra une des compétences obligatoires des intercommunalités en 2025 ou 2026 qui, elles-mêmes, devraient la déléguer aux syndicats compétents.

M. Pesson se souvient particulièrement du gain financier que cela engendrerait : M. Deschamps confirme que le SIVOM reprendrait la dette (45 000 €), l'annuité d'emprunt (4 500 €) et les frais du BDQE (700 €), ... L'entretien de la station et des pompes de relevage serait toujours assuré par l'employé communal mais le SIVOM reverserait une compensation financière d'environ 1 000 € par an. Par ailleurs, les travaux de rénovation du réseau faisant suite à l'étude diagnostique en cours, dont le coût net s'élèvera à plus de 100 000 € HT, serait également à la charge du SIVOM.

Les recettes annuelles de redevance assainissement d'environ 7 à 8 000 € seraient, elles, naturellement encaissées par le syndicat.

M. Conduché ajoute que la commune devrait également gagner en tranquillité sur l'aspect technique grâce au transfert de ces travaux et des éventuels soucis techniques rencontrés ponctuellement.

M. Deschamps annonce qu'en cas de vote favorable, le transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2023.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence assainissement collectif.

M. Deschamps en profite pour signaler que le rapport du bureau d'études concernant le diagnostic ne devrait plus tarder et qu'une enquête publique clôturera l'opération.

- Questions diverses

> *chats errants*

M. Pesson fait part de son mécontentement quant à la présence de nombreux chats, errants et domestiques, non stérilisés dans la Rue du Moulin. Au-delà, de la présence d'innombrables chats, il indique que cette situation a également entraîné l'apparition du SIDA impliquant l'euthanasie de son propre animal pourtant stérilisé.

Il souhaiterait par conséquent qu'un communiqué percutant apparaisse dans le prochain bulletin afin que les propriétaires d'animaux prennent conscience de l'importance de la stérilisation.

> *entretien Chemin des Bruyères*

Mme Kahane indique que beaucoup de promeneurs se plaignent de ne plus pouvoir accéder au chemin se situant dans la continuité du Chemin des Bruyères et demande alors à qui il incombe de l'entretenir. M. Deschamps précise que c'est un chemin communal et que le nécessaire sera fait prochainement.

Mme Klisz en profite pour rappeler que les branchages tombés après le fauchage n'ont pas été ramassés dans le Chemin de la Métairie.

M. Deschamps indique que le fauchage a pris du retard avec la panne du tracteur et qu'il aurait été prêt à recruter du renfort durant un mois suite aux dégâts causés par la grêle. M. Conduché confirme que l'embauche d'un second employé, quelques temps avant le départ en retraite de M. Accolas, permettrait de mieux anticiper son remplacement. M. Deschamps demande dans quelles conditions il entrevoit ce

doublon. M. Conduché pense, dans un premier temps, qu'un mi-temps suffirait.

M. Pesson s'interroge quant à lui sur la date exacte de son départ en retraite. M. Deschamps indique que M. Accolas avait annoncé aller jusqu'au bout du mandat mais M. Claisse pense qu'il serait prudent de lui reposer la question car il aurait en réalité la possibilité de partir avant.

M. Deschamps trouve cette idée de mi-temps plutôt bonne mais précise qu'il faudrait d'abord savoir à quelle date l'employé compte partir.

Ainsi, après un long débat entre tous les membres, il est convenu que l'embauche d'un saisonnier en renfort pendant 1 mois est envisagé dès l'an prochain et que le problème du remplacement sera étudié dès que la municipalité en saura plus sur la fin de carrière de l'employé actuel.

> intempéries du 4 juin

M. Deschamps explique que la semaine qui a suivi le violent orage du grêle du 4 juin dernier a été très compliquée : la population s'est montrée particulièrement agressive, les réunions se sont succédées, souvent dans la précipitation,...

La demande de reconnaissance de la commune en situation de catastrophe naturelle a certes été faite, mais selon la Préfète, il semble difficile que cela aboutisse puisque la grêle est un risque assurable. Ces classements interviennent en général pour les glissements de terrain, les coulées de boue, les tremblements de terrain... Malgré tout, le caractère exceptionnel et violent de l'orage pourrait être reconnu, mais uniquement pour les risques non assurables.

La Région a tout de même annoncé vouloir, de son côté, débloquer un dispositif d'aide.

> travaux d'aménagement de la Place l'Église

M. Deschamps souhaite tenir au courant de l'évolution du dossier : la subvention de l'Etat vient d'être accordée, les maîtres d'œuvre sont récemment venus sur place pour prendre quelques côtes et ont confirmé la tenue d'une prochaine réunion. La DRAC a quant à elle été saisie et a pris un arrêté portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive.

M. Deschamps indique avoir contacté le SDE pour revoir ce problème d'éclairage de la place : suppression du candélabre situé dans le sapin et remplacement des trois points lumineux restants par des lampadaires plus modernes et moins énergivores. Le SDE propose en même temps de remplacer treize autres candélabres sur le territoire devenus vraiment obsolètes, ce qui représenterait un coût total d'environ 13 000 € avec, toutefois, une participation du syndicat non négligeable, soit un coût de 646 € par an sur 5 ans et 510 € d'économie d'énergie annuelle.

M. Conduché ne voit toutefois pas l'intérêt de maintenir les trois points lumineux de la place au même endroit. Il faudrait, d'après lui, supprimer celui se situant au milieu de la place et en installer un double au niveau du STOP. M. Claisse met en garde car cela devrait demander la réalisation d'une tranchée. M. Deschamps indique que le mieux sera d'aller voir sur les lieux.

> difficultés de fonctionnement

M. Deschamps souhaite faire part des dernières difficultés quant à l'assurance de la surveillance de la pause méridionale à l'école et la gestion des locations du gîte les week-ends et demande à ce que chacun entame une réflexion pour améliorer l'organisation interne.

> prochaines animations

- 2 juillet : passage du Gravel Sioule (course de vélos) organisé par la Communauté de Communes
- 10 juillet : vide-greniers du Comité des Fêtes (les bonnes volontés sont les bienvenues, notamment pour tenir la buvette)

- courant août : concours de pétanque par le Comité des Fêtes

Le feu d'artifice acheté l'an passé n'ayant pas été encore utilisé, plusieurs pistes sont évoquées pour le tirer au meilleur moment : fête patronale en septembre ? après le concours de pétanque en août ?

M. Conduché demande ce qu'il en est de l'inauguration de l'église. M. Deschamps pense qu'il serait plus judicieux d'attendre la fin des travaux de la place pour faire une belle inauguration.

> *projet médiathèque*

Selon le devenir de l'association du Pays de Lisolle, l'annexe de la mairie pourrait, à l'avenir, être utilisée pour faire revivre une petite médiathèque. Un appel aux dons sera lancé dans le prochain bulletin municipal pour achalander les rayons.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.